



## PARTENARIAT



Mon  
**objectif :**  
une commune  
**vivante**  
avec des espaces  
agricoles et naturels !

### VOTRE PROJET :

Maintenir l'activité agricole  
sur votre commune

Développer les emplois, les services

Accueillir de nouveaux habitants

Protéger la biodiversité, l'eau,  
les paysages et les cadres de vie

Connaître et suivre l'évolution  
de votre territoire, anticiper,  
aménager durablement votre  
territoire, contenir l'étalement  
urbain...

## PARTENARIAT

Mon  
**objectif :**  
une commune  
**vivante**  
avec des espaces  
agricoles et naturels !

### VOTRE DÉMARCHE :

- Contactez la Safer de votre région
- Prenez un rendez-vous pour exposer vos problématiques
- Définissez avec votre conseiller les prestations dont vous avez besoin pour surveiller votre territoire, anticiper vos projets, réaliser vos aménagements
- Signez votre convention sur mesure avec la Safer

### L'ACTION DE LA SAFER :

La Safer :

- vous informe des biens mis en vente sur votre territoire
- analyse les mouvements fonciers de votre territoire
- vous fournit des données et indicateurs (via un abonnement au portail cartographique Vigifoncier.fr)
- mesure la faisabilité et l'impact de vos projets fonciers
- vous accompagne dans vos choix d'aménagements futurs
- expertise les biens
- négocie pour votre compte, à l'amiable, en amont de vos projets, les terrains dont vous avez besoin
- constitue les réserves foncières pour compenser les agriculteurs impactés
- gère durablement ou temporairement vos biens

### VOS BÉNÉFICES :

La Safer est votre partenaire pour la mise en œuvre de vos projets fonciers. Son expérience du territoire, est au service du monde rural et périurbain, depuis plus de 50 ans. Elle facilite vos négociations avec le monde agricole et vous propose des solutions pour respecter les équilibres agricoles, économiques et environnementaux de votre territoire.

**La Safer : observateur et opérateur du foncier rural et périurbain**, à travers la réalisation de projets privés ou publics, répond à des missions d'intérêt général, confiées par le législateur, pour :

- dynamiser, préserver l'agriculture, la forêt
- accompagner le développement économique et social des territoires
- protéger l'environnement, les ressources naturelles, les paysages
- assurer la transparence des marchés ruraux et périurbains, leur régulation et observer les tendances...

Contactez votre Safer :  
**coordonnées sur [www.safer.fr](http://www.safer.fr)**  
**Découvrez [www.vigifoncier.fr](http://www.vigifoncier.fr)**  
le service en ligne d'information  
foncière des Safer

